

Bref rappel des faits !

Autor(en): **dhr**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **81 (1993)**

Heft 6-7

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-280360>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Fribourg: un luxe disent les uns!

Dès 1994, Fribourg aura son Bureau de l'égalité et de la famille. Juste après le Valais, le canton sera l'un des derniers à institutionnaliser la lutte contre les inégalités.

Le Grand Conseil fribourgeois vient de s'accorder, sans opposition mais avec quelques divergences, sur le principe et les moyens d'instaurer un bureau de l'égalité et de la famille.

Une séance intéressante durant laquelle Madeleine Duc, rapporteuse, évoque l'écart entre l'espérance suscitée par l'article constitutionnel sur l'égalité hommes-femmes de 1981 et les réalités du terrain. «Douze ans plus tard, de puissantes inégalités demeurent face à l'emploi et aux salaires», constate le directeur de l'Intérieur, Urs Schwaller.

Les facteurs discriminatoires n'expliquent pas à eux seuls les différences de rémunération (jusqu'à plus de 30%): l'égalité des chances est étroitement liée aux problèmes issus des charges familiales. Voilà pourquoi le futur bureau fribourgeois ajoutera à son mandat de promotion de l'égalité celui de soutien de la famille. Ses principales tâches seront d'éliminer les discriminations dans les lois, de répondre aux procédures de consultation, de promouvoir l'égalité dans tous les domaines de la vie, de conseiller, d'informer, etc.

Autant de missions que l'actuelle Commission pour les questions féminines ne peut qu'effleurer, observe sa présidente, Isabelle Chassot. C'est que ladite commission ne dispose effectivement que de très peu de moyens.

Le futur bureau bénéficiera lui d'une enveloppe budgétaire de 200 000 francs: de quoi créer un poste et demi.

Un luxe selon certains

Pour cette séance, les groupes politiques avaient décidé d'envoyer leurs élus au front. La moitié des 21 femmes du Grand Conseil ont brossé la fresque des inégalités, discriminations et injustices qui touchent encore la majorité de la population. Mais pour Anne Buchs, porte-parole d'un groupe radical «partagé» non tant sur le principe que sur la forme envisagée, «la création d'un tel bureau est un luxe que nous ne pouvons pas nous permettre au moment où on réclame des économies partout». La so-

Bref rappel des faits!

(dbr) – Le 14 juin 1981, le peuple suisse inscrit le principe de l'égalité entre hommes et femmes dans la Constitution. Cinq ans plus tard, le Conseil fédéral s'aperçoit qu'il y a comme un fossé entre l'énonciation du principe et sa concrétisation. Cette année-là, Berne se risque donc à inventorier les inégalités existant dans le droit fédéral et les possibilités de les éliminer.

Mais il faudra attendre 1988 pour que s'ouvre un bureau fédéral de l'égalité entre hommes et femmes; un bureau qui dispose de trois postes et dont on attend «qu'il s'emploie à éliminer toute forme de discrimination directe ou indirecte».

Enfin, c'est seulement le 24 février dernier que le Conseil fédéral a décidé de soumettre au Parlement un projet de loi sur le sujet. Une loi censée «renforcer la position des travailleurs dans l'exercice du droit à un salaire égal et imposer des mesures de protection».

Du côté des cantons, on ne peut pas non plus parler de précipitation en matière de bureaux de l'égalité. Genève a attendu 1989 pour suivre la voie ouverte par le jeune Jura en 1979. Aujourd'hui, Fribourg vient en queue de cortège, juste après le Valais.

Source: *La Liberté*

lution? Trouver, au sein de l'administration, des personnes capables d'assumer cette mission. Guy Aebischer (UDC), qui votera «oui, quand même», estime que les organisations féminines devraient elles-mêmes prendre en charge ce dossier.

Un seul et unique député, Jean-Louis Volery (DC), s'oppose à la création du bureau, jugé inutile: «Même avec quinze personnes il ne pourrait pas obliger un employeur à engager une femme plutôt qu'un homme ou à pratiquer l'égalité des salaires.»

Les croyants et les pratiquants

Les ripostes fusent. «Combattre l'inégalité n'est jamais un luxe. Les femmes en ont assez d'attendre», réplique Isabelle Pitet. De fait, les familles monoparentales sont souvent à la charge des femmes, et ce sont elles encore que touche en premier la nouvelle pauvreté. «C'est justement en période de marasme qu'un tel bureau se justifie le plus» ajoute Rose-Marie Ducrot. Urs Schwaller renchérit avec verve: «Il n'est pas possible, si on ne veut pas faire un travail alibi, de désigner une ou deux personnes dans l'administration. J'ai l'impres-

sion que certains d'entre vous se disent croyants, mais pas pratiquants...»

Le directeur de l'Intérieur rappelle aux parlementaires qu'ils voteront bientôt à propos de dizaines de millions pour les routes. Il les renvoie aussi à leurs slogans électoralistes. Et il les rassure: ils resteront maîtres de la situation (le bureau est prévu pour cinq ans). Enfin, il combat l'idée de Louis Duc de prévoir des antennes dans les districts plutôt qu'un bureau centralisé. «Nous risquerions de donner dans la politique de l'arrosoir». Face à la marée, Jean-Louis Volery retirera son opposition. Mais les radicaux maintiennent leur proposition de supprimer l'enveloppe budgétaire de 200 000 francs (ce qui équivaldrait à vider le projet de sa substance). Ils sont battus par 60 voix contre 19 (12 abstentions). Battu aussi, Jean-Paul Auberson, qui demandait le versement unique d'un montant de 75 000 francs afin que le bureau puisse participer concrètement à l'Année internationale de la famille (1994). Malgré un clin d'œil appuyé du PDC, parti de la famille, ce geste a été refusé par 51 voix contre 30.

Au vote final, le décret a été adopté par 78 voix contre 0 (14 abstentions).

Dominique Blazy-Rime
Source: *La Liberté*